

IFAG

Ecole Supérieure de Management
Business Management School



**L'IFAG LYON a été sélectionné et a obtenu la Charte ERASMUS Universitaire Elargie
(Stages d'étudiants uniquement) de 2009 à 2013**

L'IFAG Lyon s'engage à respecter et à observer les principes fondamentaux de la mobilité Erasmus :

- la mobilité ne peut s'effectuer que dans le cadre d'accords conclus au préalable entre établissements d'enseignement supérieur et les organisations dans lesquelles les stages se déroulent
- les activités mentionnées dans les Contrats de stage obligatoires et suivis avec succès par les étudiants feront l'objet d'une pleine reconnaissance

L'IFAG Lyon s'engage aussi à :

- Assurer le plus haut niveau de qualité dans la mise en œuvre de la mobilité des étudiants
- Assurer que le système européen de transferts d'unités de cours capitalisables (ECTS) garantit la transparence aux fins de la reconnaissance
- Promouvoir et rendre visible les activités soutenus par le programme Erasmus
- Publier cette Charte et la Déclaration en matière de stratégie Erasmus (EPS) en lien avec la stratégie de l'établissement
- Respecter les objectifs de non-discrimination énoncés dans le Programme d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Cette Charte habilite l'établissement à solliciter un financement pour des activités Erasmus auprès de la Commission ou auprès de son agence nationale Erasmus. La violation de la présente Charte peut entraîner son annulation par la Commission.